



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

Préfecture

Service de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial

Bureau
de l'environnement
et de l'aménagement

Affaire suivie par :
Isabelle PIRIOU
Tél. : 02 31 30 65 92
Mél. : isabelle.piriou@calvados.gouv.fr

COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE LA SOCIÉTÉ DPC A MONDEVILLE

Compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2018

La commission de suivi de site de la société DPC s'est réunie le mercredi 10 octobre 2018 à 9h30, à la préfecture du Calvados, sous la présidence de M. Stéphane GUYON, secrétaire général de la préfecture du Calvados.

Participaient à la réunion les membres suivants :

- M. David POUCHAIN, chef d'établissement DPC Mondeville, accompagné de Mme Elodie QUENNEVILLE, service HSE-Q,
- Mme Hélène BURGAT, maire de Mondeville, accompagnée de Mme Gaëlle ENFREIN (direction générale des services),
- Mme Ghislaine RIBALTA, représentant M. Rodolphe THOMAS, maire d'Hérouville Saint Clair, accompagnée de M. Michel SANS (direction des services techniques),
- M. Ludwig WILLAUME, conseiller municipal de la ville de Caen,
- Mme Nadine LEFEVRE-PROKOP, représentant la communauté urbaine de Caen La Mer,
- M. Bertrand HAVARD, conseiller départemental du Calvados,
- M. Christian HAURET, conseiller départemental du Calvados,
- M. Isabelle FREBOURG, chef du bureau des risques technologiques accidentels du service risques de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- M. Hubert SIMON, responsable de l'unité départementale du Calvados de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- M. Raphaël LE BRAS, représentant le directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Calvados (SDIS),
- Mme Mélanie LAFORETS, représentant le directeur des territoires et de la mer du Calvados (DDTM),
- Mme Marie-Laurence ROUX, représentant la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Normandie (ARS),
- M. Michel HORN, représentant le GRAPE,
- M. Bertrand MARSSET, représentant le syndicat mixte des ports normands associés (PNA),
- M. Christophe LEMARCHAND, représentant la société BOLLORE ENERGY,
- M. Antoine DE GOUVILLE, directeur des Equipements Portuaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen-Normandie,
- M. Olivier VELASQUEZ, coordonnateur académique "risques majeurs" à la direction des services départementaux de l'Education Nationale du Calvados

Etait également présente :

- Mme Isabelle PIRIOU, SCPPAT – bureau de l'environnement et de l'aménagement (BEA), secrétaire de la commission

Etaient excusés les membres suivants :

- M. Armand DUCHEMIN , de la société TRAPIL et son suppléant M. Christian LEMAIRE

Etaient absents les membres suivants :

- M. Yann MARTEAU, responsable HSE-Q de la Raffinerie du Midi,

- M. Sandy VOYEN, chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC),

- M. Philippe COUPA, de l'Etablissement Infra Circulation Normandie de la SNCF RESEAU et son suppléant M. Olivier LEMARCHAND

Le secrétaire général accueille les membres de la commission et leur demande s'ils ont des remarques préalables à formuler sur le compte-rendu de la dernière réunion de la CSS du 14 novembre 2017. En l'absence d'observations, **le compte-rendu est approuvé.**

La société DPC est ensuite invitée à présenter son bilan au titre de l'année 2017.

M. POUCHAIN présente les différents points du **bilan de l'activité de DPC en 2017**, à savoir :

- Les activités du dépôt
- Les travaux engagés pour la prévention des risques

M. POUCHAIN précise que la mise en place des panneaux de signalisation prévus par le règlement du PPRT et concernant les modes doux de déplacement est aujourd'hui finalisée.

- Le Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
 - les actions de formation
 - l'évaluation et l'identification des risques d'accidents majeurs
 - les contrôles et vérifications
 - les exercices
- Retour sur les événements
- Programme de réduction des risques

M POUCHAIN et Mme QUENNEVILLE répondent en séance aux demandes de précisions formulées par M. HAVARD au sujet des clôtures du site.

M. HORN aimerait savoir si l'eau du réseau incendie du dépôt provient de la nappe.

M. POUCHAIN indique qu'elle vient du canal.

Mme FREBOURG fait un point sur **l'évolution des dispositions réglementaires :**

- l'arrêté ministériel du 20/11/2017 entré en vigueur le 01/01/2018 régit le suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples.

- l'arrêté ministériel « séisme » du 15/02/2018 prescrit, suivant un échancier qu'il définit, l'élaboration d'un plan de visite pour les équipements critiques au séisme au sein des établissements « Seveso » ainsi qu'une étude séisme selon la zone sismique dans laquelle ils se trouvent.

Mme FREBOURG signale par ailleurs que, depuis le 13 février 2018, les informations relatives aux commissions de suivi de site et aux PPRT sont disponibles sur le site internet de la DREAL pour l'ensemble de la Normandie.

Mme FREBOURG présente ensuite la carte régionale des PPRT et **l'avancement de la mise en oeuvre des dispositions du PPRT** concernant les communes de Mondeville et d'Hérouville Saint Clair.

En réponse à Mme RIBALTA, Mme FREBOURG indique que le délai de mise en œuvre des mesures prévues par le PPRT pour les infrastructures de transport (hors mode doux) est de 3 ans à compter de la date d'approbation du plan (14 avril 2015). La complexité des choix techniques et organisationnels opérés pour y répondre, les coûts importants de réalisation et la définition de leur financement ainsi que la nécessité d'intégrer leur mise en place au programme de travaux en cours sur le périphérique nord de Caen expliquent le décalage observé dans l'échéancier prévu par le PPRT. Ceci a déjà été évoqué avec les différentes parties prenantes.

M. HORN aimerait savoir à quelle hauteur le risque sismique peut poser des problèmes.

Mme QUENNEVILLE explique que la France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante. Le site de DPC est en zone de sismicité faible (niveau 2) mais il convient de prendre en compte la vitesse d'accélération et des éléments de caractérisation. Pour ce faire, une étude est actuellement en cours et devra être finalisée avant fin 2021 conformément à l'échéance réglementaire nationale. Un plan de surveillance devra également être mis en place d'ici à 2020.

Questions diverses

Mme BURGAT signale, comme l'an dernier, la présence d'activités non autorisées aux abords du site. Certains propriétaires, bien qu'informés de l'interdiction portant sur l'installation d'activités sur la zone, continuent de louer leurs locaux. Elle a demandé à la police municipale de constater l'existence d'une association dont l'installation n'a pas été autorisée. Mme le maire demande à être accompagnée par les services de l'Etat dans ses démarches afin de faire fermer les locaux concernés.

Le secrétaire général indique que le SIDPC et l'ARS seront mobilisés pour répondre à cette demande.

M. LE BRAS précise que la ville de Mondeville peut saisir la commission de sécurité afin de diligenter des visites, le contrôle n'étant pas obligatoire sur les petits établissements recevant du public.

M. SIMON souligne la tenue de l'exercice PPI le 25 juin 2018.

M. LE BRAS indique que la société DPC est autonome en matière de maîtrise des sinistres. L'exercice a permis de dégager des axes d'amélioration dont l'intérêt d'un conventionnement avec la société BOLLORE ENERGY en vue d'une mutualisation des moyens mis en œuvre, notamment en émulseur. L'exercice a également souligné l'utilité de l'installation de rideaux d'eau afin de réduire les flux thermiques et les risques d'effets dominos entre les deux sites.

M. LEMARCHAND confirme que la réflexion sur la mutualisation des moyens de lutte contre les incendies est en cours. Une visite des lieux en septembre dernier a mis en évidence la nécessité de nettoyer les abords boisés du site afin de réduire les risques.

M. POUCHAIN précise que la société DPC entretient à ses frais cette zone située entre les deux dépôts, il s'agirait d'un terrain appartenant à PNA.

M. MARSSET découvre le problème, il convient de vérifier à qui appartient l'emprise et qui est chargé de son entretien afin de le résoudre.

Le secrétaire général indique que le SIDPC en sera informé.

Les membres de la commission n'ayant pas d'autres observations à formuler, la séance est levée à 10h45.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général



Stéphane GUYON